

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE
LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-BARNABE
DU VENDREDI 17 FEVRIER 2023 à 20 heures 30**

En l'absence de Monsieur Le Maire, empêché pour raisons de santé, Madame Jocelyne BOUTIER, 1^{ère} adjointe, préside la séance du conseil municipal.

Etaient présents : Mme BOUTIER, M. JOUAN, Mme PHILIPPE, M. MAHEO, Mme BUZULIER, M. HAMON, M. DONNIO, Mme LE GALLO, M. JEGLOT, Mme GAUTHIER, M. BRIAND, Mme RIBEIRO.

Absents excusés :

M. LE FRANC donnant pouvoir à Mme BOUTIER

M. BOISDRON donnant pouvoir à M. JOUAN

Absente : Mme GOOSSAERT

Secrétaire de séance : Franck JEGLOT

Le procès-verbal de la réunion du 20 janvier 2023 est approuvé.

Ouverture de la séance à 20 heures 35.

1 - POINT SUR LES INVESTISSEMENTS 2023

Madame Jocelyne BOUTIER 1^{ère} adjointe, présidente de la séance du conseil municipal présente pour information les investissements à prévoir pour 2023 :

21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	3 000 €	PC PORTABLE+ECRAN
2184	MOBILIER	30 000 €	SALLE CONSEIL+BUREAU MAIRE
2188	AUTRES IMMO CORPORELLES	10 000 €	PPMS ECOLE+DRAPEAUX+STORES+ILLUMINATIONS
	TOTAL	43 000 €	
23 IMMOBILISATION EN COURS			
2313	CONSTRUCTION-Logements locatifs+autres bâtiments	20 000 €	
	ETUDE RENOVATION SALLE OMNISPORTS	30 000 €	
	PREAU ECOLE+TOITURE ST	70 000 €	
2315	TRAVAUX AMENAGEMENT VOIRIE		
	RUE MENDES France	480 000 €	
	EP MENDES France+RELAIS	100 000 €	
	VOIRIE LOTISSEMENT BOCAGE	60 000 €	
	PROGRAMME VOIRIE MARCHE BON DE COMMANDE	100 000 €	
	RENOVATION PONT TROHELLEUC	147 700 €	
	TOTAL	1 007 700 €	
LOTISSEMENTS			
	Pré Ménil : Rue Jean Moulin/Travaux	75 000 €	
	L'Hermine : Rue du Plessix/MO	20 000 €	
	TOTAL	95 000 €	
	TOTAL INVESTISSEMENT 2023	1 145 700 €	

Le Conseil autorise Madame Jocelyne BOUTIER 1^{ère} adjointe, présidente de la séance du conseil municipal à engager, liquider et mandater ces dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023, dans les limites suivantes :

Dépenses réelles d'investissement : $1\,063\,389.00\text{ €} + 6\,577.87\text{ €} - 25\,898.00\text{ €} = 1\,044\,068.87\text{ €}$

- Montant des emprunts et dettes à déduire : $252\,605.00\text{ €} + 6\,000.00\text{ €} = 258\,605.00\text{ €}$
- Montant des dépenses imprévues : $6\,254.00\text{ €}$
- Total pris en compte : $1\,044\,068.87\text{ €} - 258\,605.00\text{ €} - 6\,254.00\text{ €} = 779\,209.87\text{ €}$
- **Montant autorisé** : $0.25 * 779\,209.87 = 194\,802.47\text{ €}$

2 -SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS POUR 2023

Le Conseil fixe les subventions à accorder aux associations pour l'année 2023 pour un montant global à inscrire au budget primitif de 28 000 €.

ASSOCIATIONS CANTONALES OU PROXIMITE	2022	2023
PROTECTION CIVILE COTES D'ARMOR		120 €
ASSOCIATION CONTR'ATAX	120 €	120 €
SAINT-VINCENT DE PAUL	50 €	50 €
ALCOOL ASSISTANCE LA CROIX D'OR	50 €	50 €
ASSOC GROUPEMENT JEUNES DU LIE	200 €	100 €
RESTO DU COEUR	120 €	120 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	56 €	56 €
SOLIDARITE PAYSANS DE BRETAGNE (22)	46 €	46 €
PREVENTION ROUTIERE	46 €	46 €
ADMR MERDRIGNAC - LOUDEAC	415 €	415 €
MUTILES DU TRAVAIL (FNATH)	46 €	46 €
SOCIETE HIPPIQUE RURALE	46 €	46 €
TOTAL		1 215 €
ASSOCIATIONS COMMUNALES	2022	2023
CYTOPATHIE A VIE	305 €	305 €
KER CREA	305 €	305 €
AERO-MODELE CLUB ARMORICAIN	305 €	305 €
FUTSAL CLUB BARNABEEN	1 000 €	1 000 €
VELO LOISIRS	305 €	305 €
AS. UN ST BARNABE PARMIL LES ST MEDARD	305 €	305 €
UNC/AFN	92 €	92 €
FNACA	92 €	92 €
SOCIETE DE CHASSE ST BARNABE	305 €	305 €
COMITE DES FETES ST BARNABE	305 €	305 €
COMITE DES FETES DE BLANLIN	305 €	305 €
ECHIQUIER BARNABEEN	460 €	460 €
LECTURE POUR TOUS	2 500 €	2 500 €
AS. SPORTIVE ST-BARNABE	2 000 €	2 000 €
CLUB DES BRUYERES D'ARVOR	488 €	488 €
TENNIS DE TABLE		305 €
FOYER DES JEUNES		305 €
TOTAL		9 682 €

OEUVRES SOCIALES-CE	2022	2023
Association communale des agents communaux 12 % de 13 795 €	1 725 €	1 655 €
TOTAL		1 655 €

SCOLAIRES	2022	2023
FOURNITURES SCOLAIRES : Sera versée au vu du nombre d'enfants présents à la rentrée		
Ecole publique (57 € + 5 € x nbre enfants)	2 542 €	40*62€=2 480 €
Ecole privée (57€ + 5 € x nbre enfants)	2 976 €	55*62€=3 410 €
TOTAL		5 890 €

ACTIVITES EXTRA SCOLAIRES – PROJET PEDAGOGIQUE	2022	2023
Ecole publique	1 300 €	1 300 €
Ecole privée	1 300 €	1 300 €
TOTAL		2 600 €

ACTIVITES EXTRASCOLAIRES - GARDERIE ECOLE PRIVEE	2022	2023
Participation mensuelle sur 10 mois (frais de personnel)	4 X 1500 €	4 X 1500 €

3 -SALLES COMMUNALES - TARIFS

Le conseil décide de fixer les tarifs suivants :

a) Location salles communales- tarif élus et personnel :

Le conseil fixe la tarification à 1 location 1 fois par an à hauteur de 50 % du tarif appliqué, puis plein tarif pour les autres demandes de location dans l'année.

b) Location salle Pascal Legay pour les repas à emporter pour les associations :

Les ventes organisées de repas à emporter auront lieu à Salle Pascal Legay au plein tarif de **30 €**.

c)Location salle omnisports :

Pour les demandes de réservation de créneaux effectuées par des associations extérieures à St Barnabé, un tarif de 7 Euros l'heure sera appliqué pour l'utilisation de la salle sans les vestiaires, et 10 Euros l'heure pour la salle avec les vestiaires.

4 - BILAN DE L'ALSH 2022 ET ORGANISATION DE L'ALSH 2023

Après présentation du bilan de fonctionnement de l'ALSH 2022, le conseil fixe les dates d'organisation pour 2023 de l'ALSH, soit du lundi 10 juillet au vendredi 4 août 2023. Le centre de loisirs se déroulera à l'école Mathurin Boscher. En effet, suite à la visite de la CAF et de la PMI, les locaux de la salle Pascal LEGAY ne sont pas adaptés.

Le conseil valide les tarifs 2023, harmonisés avec les tarifs de l'entente intercommunale des ALSH du CIAS de Loudéac Communauté :

QF au 01/01/23	< 550	551-700	701-900	901-1100	1101-1303	> 1304
Tarif – jour Avec repas	6,40 €	9,20 €	11,70 €	13,20 €	14,20€	15,20 €
Tarif préférentiel semaine	32 €	46 €	53,50 €	61 €	66 €	71 €
Tarif jour extérieur Sans convention	10,40 €	13,20 €	15,70 €	17,20 €	18,20 €	19,20 €
Tarif sem. extérieur Sans convention	52 €	66 €	73,50 €	81 €	86 €	91 €

⊗⊗ 3 jours minimum d'inscription par semaine

Tarif Garderie : 0,50 € la ½ heure (identique au tarif appliqué pendant la période scolaire)

-La rémunération du Directeur est basée sur : 10 heures/jour de centre aéré + 35 heures pour la préparation du centre. Une indemnité kilométrique pour frais de déplacement lui est versée pour ses déplacements liés au centre pendant les 4 semaines d'ALSH.

Le directeur et les moniteurs qui assurent la surveillance des enfants prennent leur repas au restaurant de l'accueil de loisirs.

-Rémunération de l'Animateur BAFA : 9 heures/jour de centre aéré

NB : L'animateur (stagiaire ou non) fait en réalité 8,30 heures par jour + 1 heure de garderie si besoin.

-Rémunération de l'Animateur stagiaire : 4 heures/jour de centre aéré - recrutement pour 15 jours effectifs de centre.

- Intégration d'un forfait d'heures pour les nuits des animateurs lors du mini-camp ou des nuits trappeur : forfait de 3 heures/nuits
- Dédommagement de la Directrice pour l'utilisation de son téléphone portable avec un remboursement d'1 mois de son forfait téléphonique.

IB 385 - IM 353 (adjoint d'animation)

Soit 1 712,06 € brut mensuel au 1^{er} janvier 2023 (pour 35 h/sem) + Congés payés

	Prévisionnel pour 2023
Directeur	190 heures + 35 heures de préparation + CP
Moniteur BAFA	171 heures + 8 heures prépa (2 réunions de 2 h + installation du centre 4 h) + CP

Le Conseil autorise Madame Jocelyne BOUTIER 1^{ère} adjointe, présidente de la séance du conseil municipal à recruter l'équipe d'animation nécessaire au bon déroulement du centre

5 - CARTOGRAPHIE DE L'ADRESSE : DEVIS DE LA POSTE RELATIF A LA CERTIFICATION DES ADRESSES SUR LA COMMUNE VIA LA BASE ADRESSE LOCALE

En France, l'adresse constitue un enjeu politique de la compétence des communes. L'existence d'adresses normalisées est indispensable pour :

- ♣ Accéder à la fibre ;
- ♣ Assurer l'accès au secours ;
- ♣ Faciliter la livraison des colis et des services.

Pour toutes ces raisons l'état fait de l'adresse une donnée de référence et crée la Base Adresse Nationale (BAN) en 2015.

✓ La loi 3DS officiellement promulguée en février 2022, apporte une nouvelle exigence sur cette compétence. Désormais, toutes les communes, quelle que soit leur taille, sont obligées de mettre à jour et publier leurs adresses en créant leur Base Adresses locales (BAL) afin d'alimenter la Base Adresse Nationale (BAN), accessible en open data. LA POSTE experte de la donnée adresse et organisme référencé par l'état, a toute légitimité pour accompagner les communes, conformément à la charte de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.

Une adresse de qualité permet :

- De véhiculer une image positive du territoire ;
- D'améliorer la visibilité extérieure ;
- De renforcer l'attractivité et la compétitivité du territoire ;
- D'être facteur de gains économiques, sociétaux et environnementaux.

Le conseil valide la proposition de La Poste à hauteur de 4 926,84 € TTC pour cette prestation.

6 - SALLE OMNISPORTS : CONVENTION AVEC LE SDE D'ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI D'ETUDE POUR LE PROJET D'INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE EN TOITURE

Le conseil accepte les termes de la convention avec le SDE relatif à l'accompagnement et suivi d'étude pour le projet d'installation photovoltaïque en toiture et autorise le Maire ou son représentant à la signer.

7 - SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE SUPPLEMENTAIRE

Le conseil valide l'ouverture d'une ligne de trésorerie supplémentaire à hauteur de 100 000 € et autoriser le maire ou son représentant à signer le contrat avec le Crédit Agricole aux conditions suivantes :

- EURIBOR 3 mois moyenné + marge de 1.10 %
- Commission d'engagement : 0.25% du montant de la ligne (soit 250 euros payable en une fois à la signature du contrat)

NB : Index Euribor 3 mois moyenné du mois de janvier 2023 = +2,345 %, soit un taux de 3,445 %
Une ligne de 100 000 Euros est déjà existante.

8 -DON DE MATERIEL

Le conseil autorise la commune à céder à titre gratuit à des associations œuvrant dans le domaine de la solidarité, qu'elle soit locale ou internationale, du matériel amorti dont elle n'a plus l'utilité.
Pour information le samedi 25 février, une vente publique sera organisée de 9h à 12h au service technique : tables, bureaux, chaises provenant de l'école et divers mobiliers de bureau au profit du Barnabéthon.

✓Informations diverses :

-Book Hémisphère : une boîte recueille à la bibliothèque les objets culturels dont on ne veut plus où dont on n'a plus l'utilité pour leur donner une seconde vie. Les livres collectés les moins abîmés sont revendus à petit prix et les plus abîmés sont transformés.

-Ecole publique Mathurin Boscher :

- fermeture de classe actée définitivement pour la rentrée 2023
- installation du cirque Gervais Klising, du 27/02 au 03/03 sur le parking de la salle omnisports

-Travaux :

- Devis débroussaillage
- Devis mobilier mairie

-Fleurissement

-Inscription au label Villes et villages fleuris : réunion avec le Conseil Départemental pour la démarche d'accompagnement le 22/03 à 9h30.

✓Réunions :

-Vendredi 3 mars à 20h : présentation par le Cabinet TECAM du programme des travaux qui seront réalisés sur la rue Pierre Mendès France

-Vendredi 10 mars à 20h : intervention de Mr Plévin-Prospective financière.

-Vendredi 24 mars à 20h : conseil municipal

Clôture de la séance : 22 heures 25.

Vu pour être affiché à la porte de la Mairie le 25 février 2023.
A Saint-Barnabé, le 24 février 2023.

Le Secrétaire de séance,
M. Franck JEGLOT

Pour le maire empêché.
Par délégation,
Jocelyne BOUTIER, 1^{ère} adjointe